
COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Élections générales du 2 novembre 2025 à Lachute : la période électorale est lancée

Lachute, le 19 septembre 2025 – La période électorale commence aujourd'hui dans la Ville de Lachute. Elle permettra de pourvoir 6 postes de conseillères ou conseillers municipaux ainsi que le poste de mairesse ou maire.

La période pour soumettre une déclaration de candidature commence aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 3 octobre, selon l'horaire indiqué sur l'avis public d'élection. À moins que des postes soient pourvus sans opposition à l'issue de cette période, les électrices et les électeurs voteront pour le poste de conseillère ou conseiller de leur district ainsi que pour le poste de mairesse ou maire.

Voter

Si plus d'une personne pose sa candidature à l'un ou l'autre de ces postes, il y aura deux jours de vote.

- Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h;
- Le jour des élections, le dimanche 2 novembre, le vote aura lieu de 10 h à 20 h.

Autres options de vote disponibles sur demande

Les personnes qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé peuvent demander qu'une équipe de vote vienne à elles.

Les électrices et les électeurs qui sont propriétaires d'un immeuble (chalet, immeuble à logements, etc.) ou qui occupent un établissement d'entreprise dans la municipalité peuvent aussi voter par la poste.

Dans les deux cas, les électeurs admissibles doivent faire une demande auprès de la présidente d'élection au plus tard le 18 octobre 2025.

Présenter sa candidature

Toute personne intéressée à devenir membre du conseil municipal doit déposer une déclaration de candidature auprès de la présidente d'élection d'ici le vendredi 3 octobre 2025 à 16 h 30. Elle doit recueillir les signatures d'appui d'au moins 10 électrices et électeurs pour se présenter à un poste de conseillère ou conseiller. Si elle convoite le poste de mairesse ou maire, elle doit recueillir au moins 10 signatures.

Une candidate ou un candidat qui souhaite faire des dépenses pour promouvoir sa candidature doit obtenir une autorisation. Il peut demander cette autorisation sur son formulaire de déclaration de candidature. Sans autorisation, il ne peut pas utiliser son propre argent ni les biens à sa disposition pour faire campagne.

Travailler aux élections

La Ville de Lachute est à la recherche de personnel pour travailler lors du vote par anticipation et le jour du scrutin, notamment. Il n'y a pas de critères de sélection précis pour le personnel électoral municipal; il suffit d'avoir l'âge de travailler (16 ans).

Les personnes intéressées peuvent communiquer dès maintenant avec le bureau de la présidente d'élection.

S'informer

Le site Web de la Ville de Lachute, au lachute@lachute.ca, fournit diverses informations sur les élections en cours. La liste des candidates et candidats y sera notamment diffusée.

La liste des candidates et candidats sera également accessible sur le site Web d'Élections Québec, où convergeront les données des quelque 1 100 municipalités du Québec en élections.

Données sur les dernières élections générales municipales

Lors des élections générales municipales du 7 novembre 2021, 11 307 personnes étaient inscrites sur la liste électorale de la Ville. Le taux de participation était de 35,6% en 2021 et à l'échelle du Québec, le taux était de 38,7 %.

– 30 –



Source : Me Lynda-Ann Murray

Présidente d'élection

Ville de Lachute

380, rue Principale, Lachute, Québec, J8H 1Y2

450-562-3781, poste 7287 | electionlachute@lachute.ca